

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS ET TERRAINS RÉFÉRENCE : 73-04-18

APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande des soumissions pour l'entretien d'hiver de certains chemins et terrains sur son territoire selon trois options :

- Option 1 an (saison 2018-2019);
- Option 3 ans (saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021);
- Option 5 ans (saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023).

Les devis et documents contractuels contiennent les documents devant être déposés et l'ensemble des conditions liées à ce contrat. Ces documents peuvent être obtenus sur le site www.seao.ca à compter de ce jour.

Pour être valides, les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant égal à dix pour cent (10%) du montant de la soumission pour l'option 1 an (2018-2019), sous la forme prévue aux documents d'appel d'offres.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Canada.

Les soumissions devront être déposées sous enveloppes scellées et porter la mention de « Municipalité de Rivière-au-Tonnerre-Entretien et déneigement des chemins d'hiver ».

Ces dernières devront parvenir au bureau de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre avant mercredi, le 20 juin 2018 à 14h00 où elles seront publiquement ouvertes au même endroit immédiatement après la date et l'heure limites pour le dépôt des soumissions, en présence des personnes intéressées.

**Municipalité de Rivière-au-Tonnerre
473, rue Jacques-Cartier
Case postale 129
Rivière-au-Tonnerre (Québec) G0G 2L0**

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

Carmelle Anglehart, directrice générale